



**COMPTE RENDU DE REUNION
DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Jeudi 19 JUIN 2008
Mairie de Sisteron - Salle de Réunion**

Etaient présents : MM D. CARNEL, JP. TEMPLIER, A. DE MORTIER, JC. PESCE, B. MALGAT, B. CODOUL, M. AILLAUD, Mme N. PELOUX.

Absents excusés : M. D. CONSTANS.

Participants : S. SEILHES.

Début de la réunion à 18H00

Le Président remercie l'ensemble des participants de leur présence et propose d'aborder les thèmes suivants :

- ✚ Délibération conforme aux orientations budgétaires, pour l'acquisition des parcelles AD 61, 62 et 30P complémentaires à l'AD66 au plan Roman
- ✚ Fixation du prix de vente des terrains sur la zone « Plan Roman » située à Sisteron
- ✚ Autorisation de dépôt de permis de la SCI Essarts Bolliets sur le plan Roman.
- ✚ Adhésion à l'Agence d'Urbanisme d'Aix en Provence

1. Délibération conforme aux orientations budgétaires, pour l'acquisition des parcelles AD 61, 62 et 30P complémentaires à l'AD66 au plan Roman

Face à l'accélération des projets d'implantation d'entreprises sur le parc d'activités de Sisteron Val de Durance dont le Président le soin de présenter le détail par M. Michel Aillaud, PDG de la SEM, il devient nécessaire pour la communauté de communes de se porter acquéreur des parcelles AD61(15 000 m²),62 (4 397 m²), 30P (40m²) et 66 (14 460 m²), conformément au budget primitif 2008.

Le coût d'achat est fixé à 5,36€ le M² et les indemnités d'éviction du fermier à 7 600 € l'hectare.

L'achat de l'AD 66 avait été budgété et décidé en 2007 aussi, le coût pour les parcelles restantes est de : 104 183 € pour l'acquisition à M. Roman Amat

14 800 € pour le fermier M. Pintz.

L'acte sera rédigé en participation avec les SCP Bayle Mallet Clément et Martelli Vachier.

Ces acquisitions feront l'objet d'une demande de subvention auprès des partenaires institutionnels (Département, Région et Etat).

2. Fixation du prix de vente des terrains sur la zone « Plan Roman » située à Sisteron

Pour information, le prix de base des terrains de la zone avait été fixé par le conseil municipal de Sisteron en 1990 et indexé sur l'indice de construction BAT01 de manière mensuelle.

A ce jour, le prix serait d'environ 22,50€. Toutefois les aménagements récents démontrent qu'il est nécessaire de revoir légèrement ce prix à la hausse pour correspondre au coût réel de revient.

M. D. CARNEL, Président de la commission, propose suite à l'évaluation financière réalisée techniquement de fixer ce prix à 25 € HT et de l'indexer sur l'indice BAT01 à partir du prochain conseil soit le 26 Juin.

3. Autorisation de dépôt de permis de la SCI Essarts Bolliets sur le plan Roman.

Renseignements pris auprès du notaire, il s'avère que cette démarche n'est plus nécessaire depuis l'entrée en application de la réforme du permis de construire le 1 octobre dernier.

Aussi, M. D. CARNEL indique à la commission qu'il laissera le soin à M. D. SPAGNOU de faire un état des lieux d'avancement de ce dossier lors du prochain conseil.

4. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme d'Aix en Provence

La Communauté de Communes du Sisteronais est de plus en plus confrontée dans l'exercice de ses compétences à des questions liées aux stratégies d'aménagement de son territoire en matière de développement économique, de maîtrise foncière, d'habitat, de culture, ou encore de tourisme. Le Président de la commission indique qu'il devient indispensable de s'appuyer sur un organisme extérieur compétent qui pourra accompagner la Communauté sur la définition de ses besoins, les suivis des consultations pour se doter d'outils performants et assurer un soutien et une aide juridique.

Cette réalité est d'autant plus forte dans le domaine du développement économique qui est particulièrement important pour la communauté.



Cette agence pourrait permettre de définir précisément les besoins de la Communauté de Communes en matière de stratégie de développement économique sur la zone liant le Parc d'activités de Sisteron Val de Durance, les Grandes Blâches et les Tirasses à Mison.

Cette démarche répondrait complètement à la commande du Président et du Conseil Communautaire exprimée en décembre 2007.

Des outils sont mis à la disposition des collectivités pour aller dans ce sens : les ZAC (Zone d'aménagement concertée) et les ZAD (Zone d'aménagement différée). Ces deux outils conjugués permettraient d'envisager avec le plus de rationalité et de performance les aménagements futurs.

Le coût de l'adhésion est de 1,52 € par habitant soit 13 134,32 € pour l'année. Le coût pour 2008 serait bien évidemment divisé de moitié, soit environ 6 567€.

D'autre part et à titre d'information, les communes qui sont intéressés par ce type de prestation pourront adhérer à cette agence pour un coût moitié moindre soit 0,76 cts d'€ et bénéficier des mêmes avantages. Sisteron a adhéré depuis maintenant 3 ans et Mison s'est déclaré intéressée.

Séance levée à 19h30.